BRUXELLES PATRIMOINES



L'ÉGLISE DE SAINT-GILLES

CHRONIQUE DE LA RESTAURATION D'UN ÉDIFICE CLASSÉ (1997-2008)

FRANÇOISE BOELENSARCHITECTE, DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES



Chœur de l'église Saint-Gilles à Saint-Gilles. Au niveau du premier registre, les motifs ont été refaits au pochoir tandis qu'au niveau du deuxième registre, les peintures figuratives ont été dégagées (A. de Ville de Goyet, 2016 © SPRB).

Au milieu du XIX^e siècle, pour répondre aux besoins générés par la croissance démographique à Saint-Gilles, la construction d'une nouvelle église est décidée. La direction du projet et de son exécution est confiée à Victor Besme. Les travaux s'échelonnent de 1866 à 1878, étant interrompus entre 1867 et 1875 suite à un différend entre la fabrique d'église et l'entrepreneur. Le style du nouveau bâtiment est caractéristique du goût éclectique du XIX^e siècle; sa façade principale avec la tour est entièrement élevée en pierre blanche de Savonnières tandis que le reste de l'église, ceinturé par un tissu urbain assez dense, est en briques rouges.

GENÈSE DE LA PROTECTION ET DE LA RESTAURATION

Laissée sans soin particulier pendant plus d'un siècle, il apparaît vers 1990 que l'usure de certaines structures et d'importantes infiltrations d'eau ont ravagé plusieurs éléments constructifs au point de poser des problèmes de sécurité publique. Les décors intérieurs ont aussi largement pâti de ces dégradations. La première trace d'une réflexion quant à l'amorce de travaux se trouve dans un rapport établi, en 1997, par les architectes A. Dupont et J.-L. Vanden Eynde et le bureau d'études R. Greisch. Mandatés par la commune de Saint-Gilles, ils y soupèsent l'opportunité de procéder à la restauration de l'église estimée à environ 2.100.000 euros ou à sa démolition et reconstruction estimée à environ 3.300.000 euros. Ils appuient le maintien du bâtiment estimant qu'il « nécessite une remise en état générale mais que les dommages restent limités au regard de son ampleur. Rien dans son état physique ne pourrait justifier sa démolition même partielle. Seule l'estimation des coûts pourrait conduire à cette décision». Or la balance

financière est en faveur de la restauration. Étant entendu que les travaux de restauration à un bâtiment classé sont subventionnés par la Région à hauteur de 80 % de leur montant¹, la commune s'empare de la problématique dès mars 1991 en demandant la protection de l'église. La procédure, appuyée sur un rapport produit par Sint-Lukasarchief et sur un avis favorable de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS), aboutit en 1995 lorsque le Gouvernement classe la totalité du bâtiment.

La restauration est étudiée par l'équipe responsable des premières analyses. Il s'agit, à cette époque, de se limiter à ce qui est strictement nécessaire pour remettre l'édifice en état de fonctionnement à savoir: retrouver une enveloppe extérieure (toiture et facades) saine et étanche, traiter les structures attaquées par la mérule, restaurer les éléments endommagés et renouveler le système d'éclairage. Cependant, en cours d'exécution, des compléments aux interventions initialement prévues se sont révélés nécessaires et une seconde phase de restauration plus poussée de la décoration intérieure fut entamée dans un second temps. Ainsi le coût total de la restauration s'éleva finalement à près de 4.250.000 euros entre 1995 et 2010.

TRAVAUX DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

La définition précise des interventions déboucha sur quatre adjudications² organisées par la commune, maître de l'ouvrage. La décision de recourir à plusieurs lots séparés avait été prise dans l'espoir de désigner des entreprises spécialisées, mais ce sont plutôt des entreprises générales qui ont été désignées de sorte qu'elles ont sous-traité les travaux plus spécialisés.

Les travaux ont commencé par la remise en état des toitures et la réfection des enduits qui ont été menés de front. À cette occasion, les choix constructifs spécifiques de Victor Besme ont été mis en évidence. Par exemple, la charpente n'est pas en bois comme traditionnellement mais bien métallique, entraînant de ce fait des déformations particulières: un système de console à glissière a dû être mis en place pour régler un phénomène de torsion des pannes au niveau de leur encastrement dans les murs permettant leur dilatation. À l'aide d'études complémentaires, il apparut aussi que les déformations des fermes à hauteur de l'avantdernière travée de la nef principale avaient été causées par l'interruption du chantier de construction de l'église entre 1867 et 1875 de sorte qu'une nouvelle triangulation des pannes métalliques a été décidée pour la restauration (à la place du renforcement général prévu initialement). Autre caractéristique, les voûtes ne sont pas en brique ou en pierre mais en stuc accroché à une fine ossature en bois: elles se révélèrent très peu résistantes aux infiltrations, très sujettes aux attaques de la mérule et très fragiles.

L'étude des interventions façades a été marquée par la question de la protection des vitraux. Toute l'église, à l'exception de ceux de la haute nef constitués de simples mises sous plomb, avait été dotée, par lots successifs3 et grâce aux dons des paroissiens, de vitraux historiés dus à l'atelier Dobbelaere. Le cahier des charges initial décrivait, pour des raisons économiques, une protection par un survitrage uniquement des verrières à démonter parce que leurs meneaux avaient éclaté sous l'effet des tensions causées par la dégradation des barlotières. Cette facon de faire aurait induit des différences de perception visuelle, tant à l'extérieur qu'à

l'intérieur de l'église, entre les vitraux «survitrés» (avancés dans leur baie) et ceux non protégés. Une étude spécifique⁴ sur cette problématique commandée par la Direction des Monuments et Sites (DMS) observa que les meneaux de 32 verrières sur 42 étaient en mauvais état et que les barlotières ne traversaient pas les meneaux pour les rigidifier. Seul l'ensemble des vitraux de la façade sur le parvis (trois baies) paraissait pouvoir être singularisé dans son traitement. En outre, la dernière réfection des vitraux, datant de 1958, avait engendré plusieurs imperfections. Dès lors, constatant que le remplacement des meneaux impliquait le démontage presque généralisé des vitraux de grande qualité, le survitrage systématique fut préconisé. Or, les grandes feuilles de verre lisses de ce survitrage modifient de manière conséquente la perception des façades. Cependant, considérant que les façades des bas-côtés ne bénéficiaient pas de grand recul, puisqu'elles sont imbriquées dans le tissu urbain, le survitrage fut accepté. Les travaux furent particulièrement soignés puisque les barlotières furent réalisées en bronze afin d'en améliorer l'aspect. Le surcoût fut absorbé par le remplacement des simples mises sous plomb de la haute nef, option meilleur marché que leur restauration prévue de prime abord.

Au fur et à mesure de l'avancement des opérations, on constata que leur répartition initiale en quatre marchés avait été préjudiciable à leur bon enchaînement: ainsi, au niveau du raccord des toitures et des façades, les éléments de couverture n'ont-ils pas pu être exécutés dans toutes les règles de l'art, les pierres des façades n'étant pas traitées au moment opportun pour les toitures. De même la pose répétitive des moyens d'accès ne fut pas



Fig. 1

Motifs à tête d'ange du premier registre du chœur. À gauche, le motif dégagé ; à droite, le motif refait au pochoir dans le chœur de l'église Saint-Gilles (A. de Ville de Goyet, 2016 © SPRB).

très efficiente. La surveillance des travaux amena à constater qu'il était impossible de laisser les lieux tels quels après le passage des quatre premières entreprises. En effet, l'intérieur de l'église présentait encore un état de délabrement peu avenant : la dernière couche de peinture au latex avait pelé presque partout. Elle était aussi fortement encrassée d'autant que les chantiers avaient généré une poussière supplémentaire; les contrastes entre les anciens enduits maintenus qui étaient très sales et les parties renouvelées toutes blanches et non peintes achevaient d'en déstructurer la perception. Cette situation amena la commune à envisager une phase supplémentaire qui porterait une attention soutenue à l'intérieur.

ÉTUDES ET RESTAURATION DE LA DÉCORATION INTÉRIEURE

Selon une étude déjà ancienne de la décoration intérieure de l'église⁵, rap-

pelée par la CRMS dans un de ses premiers avis rendu en 1994, il avait été établi que, sur un premier badigeon monochrome, avait été posée une mise en trois tons recouverte par une intervention à motifs due au peintre A. Gramberen en 1923, rafraîchie en 1959 et finalement cachée sous une couleur uniforme.

Dès lors, une étude stratigraphique pour connaître la succession précise des finitions fut commandée par la DMS à Chr. Bertrand et L. Van Dijck, conservatrices-restauratrices spécialisées dans le domaine de la peinture murale. Leurs sondages révélèrent une situation plus complexe mais très riche. Dans certains cas, l'intervention n'avait pas été étendue à l'entièreté de l'église, certaines zones avaient reçu un nouveau traitement à motifs alors que le restant de l'intérieur gardait l'intervention précédente. Afin d'appréhender cette problématique, un comité d'accompagnement fut mis sur pied avec les représentants de la commune, les architectes mandatés dans le cadre des travaux, la fabrique d'église, l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), la CRMS et la DMS. Le comité définit, petit à petit, avec l'aide de Chr. Bertrand et L. Van Dijck, l'objet précis des travaux de peinture. Pour des raisons budgétaires, la totalité de la strate peinte à motifs ne pouvait pas être entièrement restaurée.

En conséquence, il fut décidé de faire appel à deux entreprises séparées6: l'une de peintres en bâtiment qui se vouerait aux aplats monochromes tandis que l'autre serait chargée de la restauration des peintures à motifs dans des zones circonscrites. Il fallut alors choisir la couche à dégager et circonscrire l'ampleur des zones à traiter. L'option proposée par les conservatrices-restauratrices fut retenue : dégager les motifs les plus récents de belle facture de manière à conserver les trois autres polychromies antérieures, même si l'ensemble des interventions avait été réalisé dans un laps de temps assez court (de 1923 à 1959), laissant la possibilité de ne pas recourir nécessairement à la plus nouvelle. Finalement, sur base de l'estimatif des différentes options de peinture à neuf ou de restauration établi par les architectes, on opta pour le dégagement des espaces qui étaient décorés des motifs les plus intéressants: les deux premiers registres (limités au-dessous des fenêtres) des cinq travées du chœur; les deux tympans du transept figurant, au nord, une Résurrection et, au sud, la légende de saint Gilles et les deux chapelles latérales. La prise en compte dans le projet de restauration de plusieurs parties du transept permettait de faire la transition entre les parties monochromes des nefs et les nombreux motifs du chœur. Le restant de l'église qui était rehaussé de faux joints et d'entrelacs au niveau des clés de voûte fut laissé en un seul ton mais tranché pour s'harmoniser

avec les tons chauds des parties restaurées.

Cependant, deux déconvenues marquèrent l'exécution de ces travaux. Tout d'abord, B. Delmotte et J. Verbeke éprouvèrent de grandes difficultés pour dégager les beau motifs à tête d'ange au pochoir au niveau du choeur (fig. 1): exécutés à l'huile et surpeints à l'huile, ces deux couches adhéraient fortement l'une à l'autre de sorte que les motifs ne résistaient pas à la traction opérée pour enlever le premier surpeint. L'analyse de la composition des couches par le laboratoire de l'IRPA n'apporta aucune information de nature à orienter les recherches. Des tests supplémentaires furent exécutés à la demande de la DMS par les auteurs de l'étude préalable et permirent de définir une méthode en deux phases: enlèvement des derniers surpeints à l'aide de vapeur, d'acétone ou de solvants, suivi de l'enlèvement de la couche litigieuse à l'aide de solvants. Un moyen terme fut trouvé en acceptant que ces pochoirs soient refaits sans surcoût. Ensuite, les travaux de restauration furent encore contrariés lorsqu'on constata qu'une grande fissure - sans occurrence structurelle, les mouvements étant stabilisés - dans l'épaisseur de la maçonnerie au niveau du tympan sud du transept avait été grossièrement rebouchée à l'occasion du marché II et qu'elle traversait le personnage du roi Flavius Wamba. Le comblement fut correctement refait avec un enduit plus fin et plus souple et les lacunes traitées avec un aplat dans une couleur neutre monochrome nuancée avec une technique de stratteggio.

NOTES

- 1. En vertu de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'État en matière de subside pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et association de polders ou de wateringues: subvention basée sur l'estimatif des travaux; taux d'intervention fixé à 60 % augmentés de 20 % correspondant à la part de l'ex-Province; de 7 % de frais généraux et du taux de TVA.
- 2. Le marché I (charpentes et toitures) a été attribué à la firme Monument -Vandekerckhove pour un montant de 473.380,25 euros (travaux : février 1997 - juillet 1998); le marché II (restauration des enduits et des voûtes en stuc) a été attribué à la firme Maurice Delens / Art pour un montant de 73.906,05 euros (travaux: juin 1997 - avril 1999); le marché III (gros-œuvre et parachèvement : façades et vitraux) a été attribué à la firme Sintra pour un montant de 1.160.796,01 euros (travaux: janvier 2000 - octobre 2001); le marché IV (électricité) a été attribué à la firme Sotrelco pour un montant de 121.191,07 euros (travaux : mars 2001 - octobre 2001).
- 3. En 1879, les vitraux du chœur sont placés; en 1905, ceux du transept; en 1908 et 1910, ceux du bas-côté sud; en 1911, ceux du bas-côté nord.
- 4. Étude confiée à M. J.-M. Gdaléwitch, conservateur-restaurateur spécialisé dans le domaine du vitrail, encadré par un comité d'experts composé de membres du comité belge du Corpus Vitrearum, de l'IRPA et de la DMS.
- 5. KEMPENEERS, J., *Histoire. Saint-Gilles*, Publimonde, Bruxelles, 1962.
- 6. Le marché V/1 (peinture générale) a été attribué à la firme Maison Brouillard pour un montant de 234.104,96 euros (travaux: novembre 2002 février 2004); le marché V/2 (restauration de peintures) a été attribué à la firme De Witte Delmotte Verbeke pour un montant 717.580,42 euros TVA (travaux: avril 2006 avril 2008).

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Cecilia Paredes et Brigitte Vander Brugghen.

RÉDACTION FINALE EN FRANCAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecaue

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cacilia Paradas

COORDINATION DU DOSSIER

Jean-Marc Basyn

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNEI LE

Jean-Marie Bailly, Jean-Marc Basyn,
Derek Biront, Françoise Boelens, Thierry
d'Huart, Jan De Kesel, Paula Dumont,
Marie-Pierre Dusaussoy, Christian
Frisque, Mieke Goegebuer, Pierre-Yves
Lamy, Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,
Murielle Lesecque, Christian Spapens,
Anne Van Loo.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int

RELECTURE

Martine Maillard, Anne Marsaleix et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

IPM Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt, Brigitte Vander Brugghen

REMERCIEMENTS

Hans Blanchaert, Philippe Charlier, Julie Coppens, Thierry d'Huart, Mathilde Lebrun, Georges Mayer, Marc Meganck, Coralie Smets, Tom Verhofstadt.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général de Bruxelles Développement urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation

CONTACI

Direction des Monuments et Sites – Cellule Sensibilisation CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles. http://www.patr@ook.iciosels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume ARB – Académie royale de Belgique AVB – Archives de la Ville de Bruxelles CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Étude du Patrimoine CDBDU – Centre de Documentation de Bruxelles Développement urbain et Sites

DMS – Direction des Monuments et Sites KIK-IRPA, Bruxelles – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique SPRB – Service public régional de Bruxelles

ISSN

2034-578

DÉPÔT LÉGAL

D/2016/6860/020

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de tite «Erfgoed Brussel».